

**BATTERIES STATIONNAIRES ABSOLYTE® AGP  
EXPÉDIÉES EN DEHORS DE L'AMÉRIQUE, DU CANADA ET DES CARAÏBES****GARANTIE LIMITÉE**

**GARANTIE DE REMPLACEMENT LIMITÉE :** Stryten Energy garantit à l'Utilisateur initial (« Utilisateur »), sous réserve des Conditions et limitations décrites ci-dessous, qu'une batterie stationnaire ABSOLYTE AGP sera exempte de défauts de matériaux ou de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'expédition (« Période totale de garantie »). Stryten Energy garantit en outre à l'Utilisateur, sous réserve des Conditions et limitations décrites ci-dessous, qu'une Batterie couverte fournira au moins 80 % de sa capacité nominale au cours de la Période de garantie. L'Utilisateur doit signaler rapidement à Stryten Energy tout prétendu manquement à ces garanties et permettre l'examen par le personnel de service de Stryten Energy. Si Stryten Energy constate que la Batterie couverte ne respecte pas ces garanties au cours de la Période de garantie, Stryten Energy réparera ou remplacera la Batterie couverte, à sa discrétion, à l'usine FOB Stryten Energy.

**CONDITIONS :** Stryten Energy n'aura aucune obligation en vertu du présent accord à moins que l'Utilisateur initial n'établisse que les conditions suivantes ont été remplies :

1. La Batterie couverte doit être manipulée, entreposée et installée conformément aux instructions publiées par Stryten Energy pour la Batterie couverte.
2. L'Utilisateur doit tenir des enregistrements complets sur site de la température et des conditions d'utilisation et doit permettre l'examen de ces enregistrements par Stryten Energy. Stryten Energy acceptera les résultats d'un test de capacité effectué selon les pratiques recommandées de la norme IEEE 1188 et précédé d'une charge d'égalisation conformément au manuel Installation et opérations de Stryten Energy et considérera ces résultats comme la base permettant de déterminer la capacité de la batterie. Un test de charge doit être effectué à un taux égal ou supérieur à trois heures.
3. Tous les frais de main d'œuvre, de transport et d'expédition seront à la charge l'Utilisateur pour tous les travaux de réparation et pour l'expédition des batteries ou des pièces de rechange, en vertu des Garanties limitées fournies ci-dessus. Sur instruction de Stryten Energy, l'Utilisateur doit renvoyer, à ses propres frais, toutes les batteries ou pièces défectueuses à Stryten Energy. L'Utilisateur ne peut pas renvoyer des batteries ou des pièces défectueuses à l'usine de Stryten Energy sans l'autorisation préalable de Stryten Energy. Une fois ces éléments renvoyés, l'Utilisateur cède à Stryten Energy tous les titres et intérêts relatifs à la batterie ou aux pièces restituées.
4. Les réparations ou les modifications effectuées sur la Batterie couverte sans l'accord écrit préalable de Stryten Energy, de même que le déplacement de la Batterie couverte depuis son point d'installation d'origine, annuleront ces Garanties limitées. Les batteries et/ou les pièces de rechange seront uniquement couvertes par ces Garanties limitées dans le cadre de la portion inutilisée de la garantie d'origine de la Batterie couverte.

**LIMITATIONS DE LA GARANTIE DE REMPLACEMENT LIMITÉE :** Les présentes Garanties limitées sont les seules garanties fournies par Stryten Energy ou Stryten Manufacturing. LES DROITS ET OBLIGATIONS ÉNONCÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES, IMPLICITES OU LÉGALES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. Ces garanties limitées ne peuvent être cédées ou transférées par l'Utilisateur et elles constituent le recours exclusif pour toutes les réclamations, tous les dommages ou toutes les pertes résultant d'un défaut ou d'une défaillance d'une Batterie couverte. En aucun cas, Stryten Energy ou Stryten Energy Manufacturing ne sera responsable des pertes ou dommages consécutifs ou accessoires, quelle que soit la nature de la responsabilité, sauf dans la mesure où cette limitation est jugée inexécutoire en vertu de la loi en vigueur. Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accidentels ou consécutifs et cette exclusion peut donc ne pas s'appliquer à vous. La présente garantie vous donne des droits spécifiques et il se peut aussi que vous ayez d'autres droits qui peuvent varier d'un État à l'autre.